



2016 DILT 13 DFA : Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte administratif 2015.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux (STTAM). Les dépenses et les recettes de ce service font l'objet d'un budget spécial. Ses comptes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC), respectivement annexés aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Conséquence du budget annexe, le STTAM a généralement su maîtriser ses coûts de fonctionnement, malgré l'impact du glissement vieillesse-technicité, la revalorisation indiciaire ponctuelle de certains corps et l'inflation. Le tableau ci-dessous rappelle, en millions d'euros, les montants de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement :

Fonctionnement (en M€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses	35,01	34,81	33,99	33,53	33,70	41,04
Recettes	35,78	35,56	35,27	34,19	41,99	32,74

Le transfert de 8.000.000,00 € du budget annexe vers le budget général explique l'augmentation faciale des dépenses de fonctionnement constatée en 2015, Au-delà de ce mouvement budgétaire, les gains de productivité ont permis de dégager 0,7 M€ d'économies par rapport à 2014.

Pour l'exercice 2015, les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	41.036.711,83 €	32.740.782,09 €	-8.295.929,74 €
Investissement	6.346.305,60 €	9.019.623,02 €	2.673.317,42 €
Totaux	47.383.017,43 €	41.760.405,11 €	-5.622.612,32 €

Après incorporation du résultat précédent, qui affiche un report en recettes de 13.272.785,77 euros, le résultat cumulé est excédentaire de 6.559.786,12 euros.

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 12.263.040,44 euros, dont 3.662.653,11 euros de report d'excédent cumulé au 31 décembre 2014.

Au terme de l'exercice 2015, la situation se présente de la manière suivante :

- en dépenses, le montant définitif des crédits employés est de **6.346.305,60 euros**. L'excédent reporté (3.662.653,11 euros) a donc été augmenté de 2.673.317,42 euros.
- en recettes, le montant constaté est de **9.019.623,02 euros**, hors reprise du solde d'exécution cumulé d'investissement (3.662.653,11 euros).

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges d'investissement sont principalement constituées des achats de véhicules, d'outillages spécialisés, de travaux réalisés dans les sites ainsi que de l'amortissement des subventions perçues.

i. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (chapitres 20 et 21)

Les dépenses d'équipement ont été exécutées à hauteur de 6.256.258,13 euros, répartis comme suit :

- 5.458.591,99 euros au titre des achats de véhicules (nature 2154), en légère baisse par rapport aux 5.997.516,68 euros constatés en 2014.
- 430.970,08 euros au titre des équipements de garage (nature 2155) en forte augmentation afin de permettre l'équipement du nouveau garage Pouchet.
- 238.402,41 euros au titre des travaux réalisés dans les sites du STTAM (nature 2135).
- 28.688,68 euros au titre des logiciels informatiques (nature 205).
- 99.604,97 euros en achat de mobiliers et de matériel informatique (nature 218).

Les restes à réaliser pour l'exercice 2015 s'élèvent à 1.590.666,07 euros sur le chapitre 21 des immobilisations corporelles.

ii. LA REPRISE COMPTABLE DES SUBVENTIONS (chapitre 040, natures 13911, 13912 et 13918).

Le montant de la reprise est égal à celui de la subvention perçue rapporté à la durée d'amortissement du bien subventionné. Cette opération d'ordre budgétaire, qui tend à minorer l'autofinancement, est également inscrite, pour un montant identique, en recettes d'ordres de la section d'exploitation (chapitre 042). Les subventions ont été exécutées à hauteur de 90.047,47 euros.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent très majoritairement des recettes d'ordre de la section d'exploitation (dotations aux amortissements et Valeur Nette Comptable des véhicules vendus). Ces opérations, qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement, sont équilibrées sur le plan budgétaire et sont retracées, pour un montant identique, en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

i. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre d'ordre 040, compte 28)

La recette a été réalisée à hauteur de 6.292.830,04 euros, par le débit du compte 681 de la section d'exploitation. Ce montant est en baisse légère par rapport aux 6.490.519,82 euros constatés en 2014, du fait du montant des dépenses passées en 2014.

ii. LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS VENDUS (chapitre 040, nature 2154)

La VNC correspond à la valeur d'acquisition des véhicules minorée du cumul des amortissements réalisés. La recette constatée est de 55.907,97 euros, en baisse par rapport aux 153.847,67 euros constatés en 2014.

iii. LES SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ETAT (chapitre 13)

Ce poste regroupe les subventions perçues par le STTAM. Le montant perçu en 2015 est de 527.225,24 euros, en très forte hausse par rapport aux 58.116,89 euros perçus en 2014. Cette hausse est due à l'achat de nombreux véhicules électriques.

iv. LES DOTATIONS (chapitre 10)

1.053.272,44 euros ont été perçus au titre du FCTVA.

3. DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

L'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2015 présente les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est de 6.346.305,60 euros.
- le montant des recettes titrées s'élève à 9.019.623,02 euros.
- le solde d'exécution de l'exercice 2015 est donc excédentaire de 2.673.317,42 euros.

Après incorporation de l'excédent cumulé constaté fin 2014 (3.662.653,11 euros), le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 6.335.970,53 euros (hors RAR).

II. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 43.409.292,02 euros lors du budget supplémentaire de 2015.

Au terme de l'exercice, la situation se présente comme suit :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis et des charges rattachées est de **41.036.711,83** euros, en hausse de 21,8 % par rapport aux 33.700.891,01 euros constatés en 2014. Cette hausse s'explique uniquement par le transfert de 8.000.000,00 euros de la section d'investissement vers la section de fonctionnement en vue de transférer cette même somme du budget annexe des STTAM au budget général de la Ville. Sans ce transfert comptable, la baisse des dépenses se serait établie à 2 %.

- le montant des recettes constatées est de **32.740.782,09** euros, en baisse de 23 % par rapport aux 41.983.707,59 euros de 2014. Cette baisse s'explique, elle aussi par le transfert de 8.000.000,00 euros du budget annexe des STTAM au budget général de la Ville. Sans ce transfert comptable, la baisse des recettes se serait établie à seulement 3,7%.

1. DEPENSES D'EXPLOITATION

i. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service. Les dépenses principales sont celles consacrées aux achats de carburants, de pièces détachées pour la maintenance des véhicules, aux locations de véhicules industriels spécialisés et aux versements d'indemnité d'assurance aux tiers.

Les crédits regroupés sous le chapitre 011 s'élèvent à 7.327.982,30 euros, à comparer aux 7.435.439,12 euros de 2014.

Les comptes de dépenses les plus significatifs sont :

- les carburants (natures 602210 et 602212) : 1.773.536,61 euros continuent de baisser fortement conformément à la tendance constatée sur les derniers exercices :

2012	2013	2014	2015
2.358.876,67 €	2.097.981,31 €	1.954.310,15 €	1.773.536,61 €

Cette évolution favorable résulte de la diminution du parc municipal, du pourcentage sans cesse croissant des véhicules électriques au sein du parc et de la baisse des prix des carburants.

- les fournitures d'atelier (nature 60223) : 1.522.576,32 euros exécutés en 2015 La part essentielle de ces sommes est consacrée à l'achat de pièces détachées nécessaire à la maintenance.

- les locations mobilières (nature 6135) : 1.049.348,54 euros constatés en 2015 à comparer aux 1.175.587,48 euros constatés en 2014. Cette nature permet de régler les dépenses relatives à la location de cars, de véhicules, d'engins spéciaux, de matériel industriels, les prestations relatives à l'opération « Paris Plage » et à la réalisation d'opérations particulières, événementielles ou festives.

- les primes d'assurance (natures 6161 et 6168) : 728.139,39 euros exécutés en 2015. Le STTAM bénéficiant d'une délégation de gestion pour les sinistres d'une valeur inférieure à

70.000,00 euros, le service est amené à la fois à payer les primes d'assurances auprès de sa compagnie, et à verser des indemnités aux tiers, victimes d'accidents de la circulation avec un véhicule municipal.

- les fluides, énergies et locaux (natures 6061 à 6068) : 549.029,86 euros constatés en 2015 à comparer aux 637.940,36 euros constatés en 2014.

- la variation des stocks (nature 6032) : 635.352,02 euros en 2015. La valeur des stocks dépend très largement des niveaux de carburants restant dans les cuves au moment de la valorisation. Chaque année, le service achète son stock à la valeur initiale (en 2015, 635.352,02 euros) et le revend à sa valeur au 31 décembre. En 2015, la valeur au 31 décembre était de 736.944,71 euros.

ii. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ce chapitre totalise 19.176.010,53 euros à comparer aux 19.376.466,91 euros dépensés en 2014 soit une légère diminution d'1%.

Hors dépenses liées aux recours ponctuels de personnel extérieur en réinsertion par le travail (nature 6218), la masse salariale est de 18.695.548,13 euros en baisse par rapport aux 18.882.773,06 constatés en 2014.

Pour sa part, la dépense réalisée sur la nature 6218 « autre personnel extérieur » atteint 480.462,40 euros en légère baisse par rapport aux 493.693,85 euros constatés en 2014.

iii. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Ce chapitre regroupe les dépenses de gestion non récurrentes d'un exercice à l'autre.

8.183.979,61 euros ont été dépensés à ce titre en très forte augmentation par rapport aux 244.617,49 euros dépensés en 2014.

Cette forte hausse s'explique par le transfert de 8.000.000,00 euros du budget annexe vers le budget général.

iv. DEPENSES IMPREVUES (chapitre 022)

Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre initié par l'ordonnateur, les postes budgétaires sur lesquels sont imputées les dépenses selon leur nature. Cette réserve n'a pas été utilisée cette année.

v. OPERATIONS D'ORDRE (chapitre globalisé 042)

Ce chapitre qui regroupe les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs cédés a été exécuté à hauteur de 6.348.738,01. Ce chapitre trouve son pendant en recettes d'investissement au chapitre 040.

2. RECETTES D'EXPLOITATION

Le STTAM délivre des prestations aux différentes Directions ainsi qu'à des structures du périmètre Ville (Services du département, du CASVP, des mairies d'arrondissement, etc.) ainsi qu'à divers organismes publics extérieurs et établissements publics : Eau de Paris, Paris Musées, etc.

Ces prestations sont facturées selon des tarifs unitaires (publiés au BMO en chaque fin d'année) et dont l'évolution a été la suivante :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
+ 1.5 %	+ 1.5 %	0 %	0 %	1.0 %	1,6 %	1.5 %	1,0 %	0 %	0 %	0%

i. PRESTATIONS DE SERVICE (chapitre 70, nature 706)

La recette réalisée est de 30.263.598,50 euros en baisse par rapport à la recette de 2014 de 31.192.889,41 euros. Cette recette se répartit comme suit :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
7060 - Budget général Ville	24.587.439,63	24.243.745,18	23.630.706,79
70601 – Budget annexe de l'Eau	0,00	0,00	0,00
70602 – Budget annexe Assainissement	1.131.898,13	1.119.337,26	1.111.042,25
70603 – Budget annexe Fossoyage	110.676,07	108.374,10	128.113,56
70605 – États spéciaux d'Arrondissement	2.568.748,86	2.582.119,64	2.555.806,49
7061 – Conducteurs détachés	721.763,15	460.597,63	481.756,33
7062 – Budget général Département	509.635,77	323.407,41	275.633,85
70621 – Autres collectivités	396.068,24	352.911,46	334.838,84
7063 – Assistance Publique Hôpitaux de Paris	584.338,22	653.408,57	765.536,95
7065 – EAU de PARIS	832.634,16	713.836,04	464.841,05
7066 - CASVP	599.944,29	606.952,21	515.322,39
7067 - SIAAP	26.717,00	28.199,91	0,00
TOTAL	32.069.863,52	31.192.889,41	30.263.598,50

ii. LOCATIONS DIVERSES (chapitre 70, nature 7083)

Ce poste, d'un montant de 632.231,69 euros, regroupe :

- la participation des Établissements Publics (nature 70831) pour 83.255,93 euros.
- les locations (nature 70832) d'un montant de 548.975,76 euros regroupent les prestations fournies aux associations partenaires de la Ville et aux sociétés d'économie mixte.

iii. AUTRES PRODUITS ANNEXES (chapitre 70, nature 7088)

La somme de 128.875,79 euros constatés en 2015, à comparer aux 66.882,03 euros constatée en 2014, provient des indemnités d'assurance versées par des tiers responsables impliqués dans des sinistres avec des véhicules municipaux.

iv. PRODUIT DE CESSION DES ELEMENTS D'ACTIFS (chapitre 77, nature 775)

Ce poste correspond aux recettes provenant de la vente des véhicules réformés, de quelques outillages obsolètes et de fournitures diverses. La recette constatée en 2015 est de 823.300,00 euros à comparer aux 1.244.235,00 euros de 2014, et aux 606.750,00 euros de 2013, année moyenne

donc, mais qui dépend énormément du nombre de véhicules à vendre (2014 avait été une forte année du fait notamment de la vente de nombreux véhicules diesel, comme 2015 de façon nettement moindre).

3. DETERMINATION DU RESULTAT

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2015 fait apparaître les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 41.036.711,83 euros.
- le montant des recettes titrées s'élève à 32.740.782,09 euros.
- le résultat de l'exercice 2015 de la section d'exploitation est donc déficitaire pour un montant de **8.295.929,74** euros.
- l'excédent cumulé au 31/12/2014 après affectation s'élevait à **8.519.745,33** euros.
- l'excédent d'exploitation constaté avant affectation est donc de **223.815,59** euros.

Le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs étant égal à la différence entre le produit des ventes (soit 823.300,00 euros du compte 775) et la valeur nette comptable des véhicules vendus (55.907,97 euros du compte 675) atteint donc pour l'exercice 2015 la somme de 767.392,03 euros.

Conformément aux règles d'affectation du résultat prévu par l'instruction M4, il est proposé que :

- L'excédent d'exploitation (inférieur au montant des plus-values nettes des cessions d'actifs, soit 767.392,03 euros), est affecté dans sa totalité (223.815,59 euros) au financement des dépenses d'investissement (recettes sur le compte 1064 réserves réglementées).

Je vous demande d'arrêter le compte administratif du budget annexe du service technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2015.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris